



Inapte au travail , proposition de deux poste et Grossesse

Par **sasa93130**, le **13/01/2016** à **17:53**

Bonjour, Merci d'avance pour vos réponse.

Voila je vous explique la situation de ma femme ,
ma femme a une fracture au plateau tibial actuellement elle travail dans la vente ,
elle a eu rendez vous avec la médecine du travail qui la reconnu inapte au travail
l'entreprise lui a proposer deux poste de reclassement qui pars la suite elle a refusez pour
cause que les poste était a 1h 30 en transport de chez nous ,
3 jours plus tard nous avant eu une déclaration de grossesse envoyé par la suite à
l'employeur ,
aujourd'hui elle a reçu un courrier pour un entretien avec son employeur
ma question serait de savoir si son employeur peut malgré tout la licencié alors quel est
enceinte ?
merci un nouvel fois de vos réponse

Par **P.M.**, le **13/01/2016** à **21:54**

Bonjour,

Pendant la grossesse, avant le début du congé maternité, l'employeur peut procéder au licenciement en cas d'impossibilité de maintenir le contrat de travail et ne peut normalement pas reporter le début de la procédure à l'issue du congé maternité...

Je conseillerais à la salariée de se faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...